

Pour toute la jeunesse !



**JOHANNA GAPANY, CONSEILLÈRE AUX ETATS
MEMBRE DU TEAM POLITIQUE FUTURE**

La Suisse a l'opportunité de se réassocier à Erasmus+ dès 2027. Le crédit-cadre pour la participation de la Suisse à ce programme de l'UE pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport, est à l'ordre du jour du Conseil des Etats durant la session d'automne, dans le cadre du paquet des « Bilatérales III ».

La Suisse n'est plus associée à Erasmus depuis 2014. Entre-temps, le programme a changé d'ampleur et de visage. Il ne se limite plus à la mobilité de nos étudiants, mais couvre les besoins de l'ensemble de la jeunesse. Il propose des financements à toutes les organisations du domaine, des mouvements scouts aux organisations sportives et culturelles, en passant par les écoles professionnelles.

La participation à Erasmus+ nécessite un crédit d'engagement de 192 millions de francs pour 2027, soit un financement additionnel de 147 mios. Le montant reflète l'écart entre la solution suisse, focalisée sur la mobilité d'un petit nombre, et Erasmus+, ouvert au plus grand nombre. Cet argent nous reviendra sous la forme de nouveaux financements et de coopérations qui profiteront à la jeunesse helvétique.

Erasmus+ est un investissement dans l'avenir. Dans un monde toujours plus incertain, il nous revient de renforcer la capacité d'adaptation de nos jeunes et de mieux soutenir les personnes et les organisations qui ont la charge d'accompagner leur épanouissement. Erasmus+ est le plus grand programme au monde dans ce domaine. Le Royaume-Uni ne s'y est pas trompé, lui qui a récemment décidé de se réassocier et de déboursier un montant de 570 millions de livres sterling pour l'année 2027.

P. 2

ACCORDS BILATÉRAUX SUISSE – UE

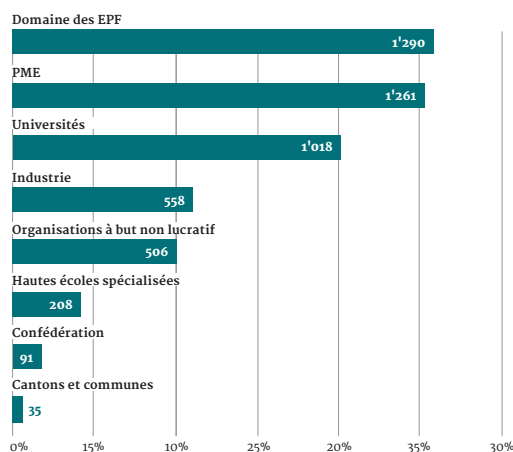
Erasmus+, un investissement dans une main-d'œuvre compétitive

Durant la session d'automne, le Conseil des Etats examinera le paquet d'accords Suisse-UE (« Bilatérales III »). Le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation est concerné à plusieurs égards.

P. 3

FAITS & CHIFFRES

Plus d'un tiers des participations à des projets attribuées à des entreprises dans le cadre d'Horizon 2020



P. 4

ACCORDS BILATÉRAUX SUISSE – UE

La CSEC-E complète les dispositions relatives à l'égalité de traitement des étudiant-es de l'UE

AFFAIRES SPATIALES

La CSEC-N recommande l'adoption de la Loi sur les opérations spatiales avec des modifications

POLITIQUE D'ARMEMENT

La CPS-N souhaite promouvoir l'innovation dans les domaines de la sécurité et de la défense

Impressum

Münstergasse 64/66, 3011 Berne / T +41 31 351 88 46
info@netzwerk-future.ch, www.netzwerk-future.ch
La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source. // © Réseau FUTURE 2026

ACCORDS BILATÉRAUX SUISSE – UE

Erasmus+, un investissement dans une main-d'œuvre compétitive

Durant la session d'automne, le Conseil des Etats examinera le paquet d'accords Suisse-UE (« Bilatérales III »). Le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation est concerné à plusieurs égards. Grâce à l'accord sur les programmes de l'UE (EUPA), les actrices et acteurs de la recherche et de l'innovation suisses peuvent participer aux appels à projets d'Horizon Europe. En outre, la décision de financement relative à Erasmus+ ouvre aux jeunes l'accès à des mesures de mobilité favorables à leur carrière.

Intégré aux Bilatérales III, l'accord sur les programmes de l'UE (EUPA) constitue la base de l'association de la Suisse aux programmes actuels et futurs de l'UE. L'EUPA étant appliqué rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2025, les actrices et acteurs de la recherche et de l'innovation suisses ont de nouveau accès, après des années d'exclusion, aux appels à projets du programme européen de recherche et d'innovation « Horizon Europe ». Ils ont déjà largement saisi cette opportunité et, grâce à leur qualité, ont attiré en Suisse des encouragements considérables. Le potentiel de l'accord n'est toutefois pas pleinement exploité, puisque la participation à « Erasmus+ » est prévue pour 2027.

Des échanges pour plus de jeunes

Erasmus+ est le programme de l'UE pour la promotion de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Son champ d'action est nettement plus large que celui des programmes précédents, qui, jusqu'en 2014, étaient axés sur la mobilité universitaire – la Suisse y a aussi participé. Grâce à ce programme, les professionnel·les suisses de l'enseignement obligatoire, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la formation continue, ainsi que du secteur de la jeunesse et du sport, pourront participer à des appels à projets pour obtenir des subventions. Actuellement, un peu

moins d'un tiers des fonds alloués dans le cadre du programme Erasmus+ est attribué aux hautes écoles. La majorité des fonds est attribuée aux possibilités d'échanges et de financement pour la formation professionnelle, l'enseignement scolaire, les organisations de jeunesse, la formation continue et le sport. Cette configuration permet à l'ensemble de la jeunesse suisse d'accéder à de précieuses expériences.

Par rapport au système actuellement géré par l'agence Movetia, les coopérations sous direction suisse, les participations à des projets et les flux de mobilité devraient connaître une forte augmentation.

La main-d'œuvre de demain

Les expériences d'échange à l'étranger ne sont pas seulement enrichissantes et stimulantes, elles constituent aussi un investissement dans une main-d'œuvre compétitive. Les entreprises bénéficient directement des compétences sociales et linguistiques ainsi que des réseaux qui en découlent. Une étude d'impact sur Erasmus+ montre que l'employabilité des personnes ayant une expérience de mobilité est supérieure de 72 % à celle des personnes n'ayant pas cette expérience. De plus, 80 % des diplômé·es ayant une expérience de mobilité trouvent un premier emploi dans les trois mois. Par ailleurs, les connaissances acquises lors des échanges favorisent l'innovation et l'adoption de bonnes pratiques.

En bonne position pour 2028

Afin de permettre à la Suisse de participer à Erasmus+ en 2027, l'arrêté fédéral correspondant, d'un montant de 192,6 millions de francs, doit être approuvé par le Parlement dans le cadre des Bilatérales III. Ce montant permettra aux actrices et acteurs suisses de l'éducation, de la jeunesse et du sport de soumettre leurs propositions de projets lors des appels à candidatures pour la dernière année du programme, en 2027.

La participation active de la Suisse crée une situation de départ idéale pour une association au programme qui succédera à Erasmus+, de 2028 à 2034. De la même manière, en participant dès aujourd'hui à Horizon Europe, la Suisse pose les bases d'une association au prochain programme.

Recommandation de vote du Réseau FUTURE

Le Réseau FUTURE recommande de soutenir le projet du Conseil fédéral relatif à l'accord sur la participation de la Suisse aux programmes de l'UE (EUPA) et l'arrêté fédéral n° 9 (Erasmus+).

FAITS & CHIFFRES

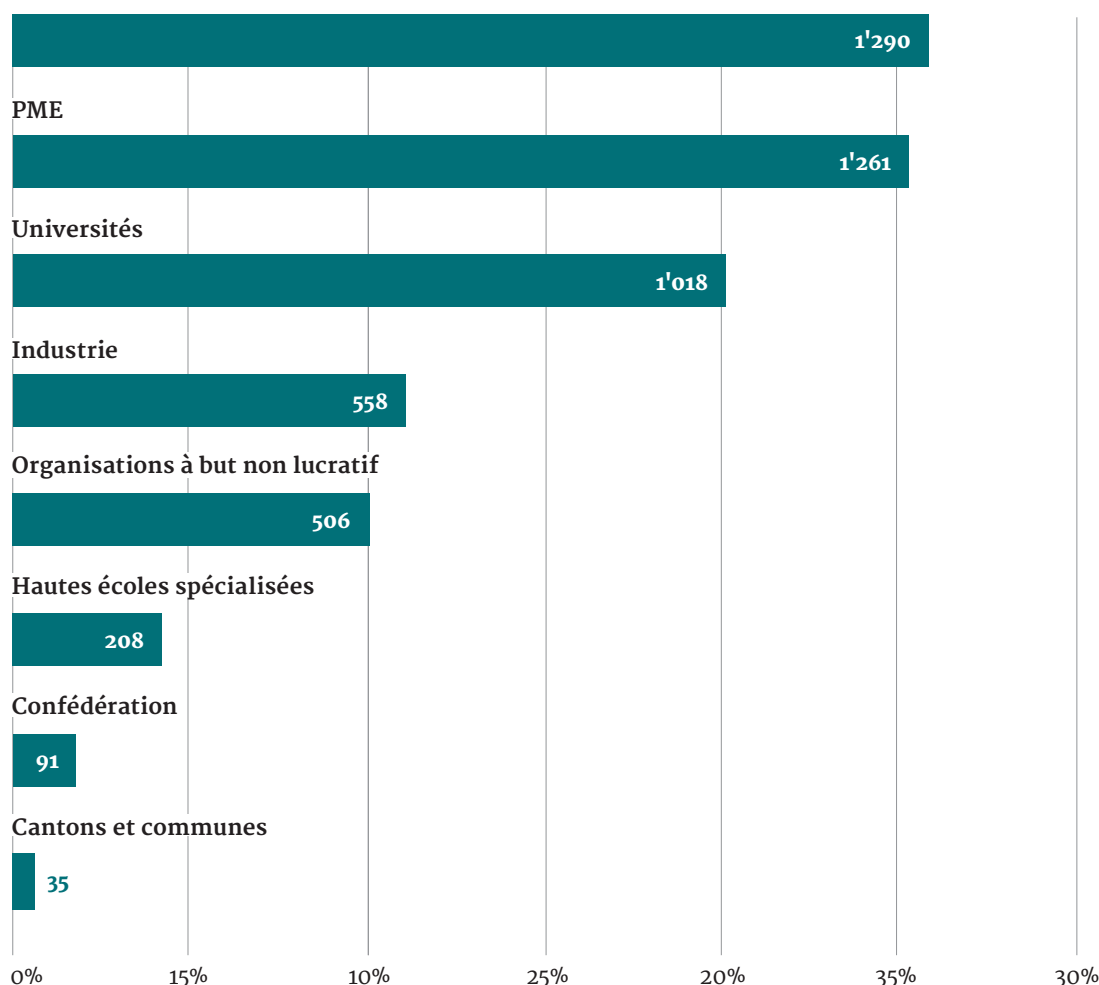
Plus d'un tiers des participations à des projets attribuées à des entreprises dans le cadre d'Horizon 2020

Selon une étude d'impact publiée en juin 2026 par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), les chercheuses et chercheurs, ainsi que les actrices et acteurs de l'innovation suisses, ont connu un succès remarquable tout au long du programme-cadre européen de recherche et d'innovation « Horizon 2020 » (2014 – 2020). Ils ont reçu environ 3 milliards de francs de subventions pour 4'967 participations à des projets. La Suisse s'est ainsi classée au huitième rang parmi tous les Etats participants et associés à Horizon 2020. Avec 1'261 participations, les PME occupent la

deuxième place et se situent ainsi presque à égalité avec le domaine des EPF, tandis que l'industrie occupe la quatrième place après les universités. L'analyse montre que les entreprises ont pu tirer un bénéfice considérable d'Horizon 2020. Grâce à l'application anticipée de l'accord-programme de l'UE (EUPA), qui fait partie des « accords bilatéraux III », les actrices et acteurs suisses peuvent à nouveau participer aux appels à projets du programme qui lui a succédé, « Horizon Europe », depuis 2025.

Nombre de participations à Horizon 2020 par type d'institution

Domaine des EPF



ACCORDS BILATÉRAUX SUISSE – UE

La CSEC-E complète les dispositions relatives à l'égalité de traitement des étudiant-es de l'UE

La question de l'égalité de traitement entre les étudiant-es Suisses et les étudiant-es provenant de l'UE en matière de taxes d'études fait partie intégrante du paquet d'accords Suisse – UE (« Bilatérales III »). La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) soutient le projet du Conseil fédéral et l'a complété sur certains points.

Une majorité de la CSEC-E souhaite étendre cette égalité de traitement aux étudiant-es des Etats de l'AELE et a adopté, par 4 voix contre 2 et 6 abstentions, une modification correspondante de la Loi sur les EPF. Une minorité propose d'ancrer légalement cette extension seulement à la conclusion des négociations avec l'AELE. Parallèlement, la CSEC-E souhaite par 9 voix contre 4 que les taxes d'études des étudiant-es provenant d'états tiers soit au moins trois fois plus élevées que celles des étudiant-es Suisses et provenant de l'UE dans le domaine des EPF. En outre, la CSEC-E recommande, par 11 voix contre 1 et une abstention, d'étendre dans la Loi sur les EPF les restrictions d'admission applicables aux étudiant-es ayant suivi leur formation antérieure à l'étranger pour des motifs de qualité et de financement.

La majorité de la CSEC-E soutient la modification de la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) proposée par le Conseil fédéral, selon laquelle la Confédération prend entièrement en charge, pendant quatre ans, les coûts liés à la perte de recettes subie par les hautes écoles cantonales en raison de l'égalité de traitement accordées aux étudiant-es de l'UE. Une minorité propose de renoncer aux modifications législatives prévues par le Conseil fédéral, ce qui serait en contradiction avec le résultat des négociations des Bilatérales III.

Le Réseau FUTURE recommande de soutenir le projet du Conseil fédéral pour les actes 4 et 5 de l'annexe 6 de l'Arrêté fédéral 1 relatif au paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse – UE (Bilatérales III) ».

AFFAIRES SPATIALES

La CSEC-N recommande l'adoption de la Loi sur les opérations spatiales avec des modifications

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) propose à l'unanimité à son conseil d'adopter le projet de Loi fédérale sur les opérations spatiales avec diverses adaptations. Ainsi, la CSEC-N a décidé, que le but de la législation s'applique également aux organes de recherche, que les mesures relatives à la cybersécurité et à la résilience soient mentionnées comme relevant de la compétence du Conseil fédéral et que des réductions ou exemptions de redevances soient possibles pour certains projets non commerciaux et d'utilité publique. Par ailleurs, la commission a décidé, par 16 voix contre 5, que l'attractivité de la Suisse devait être prise en compte au moment de fixer la somme d'assurance minimale dans le cadre de l'assurance-responsabilité civile. En outre, des propositions de minorité ont été déposées concernant la simplification des procédures d'autorisation pour les entreprises, la sécurité, la protection de l'environnement, ainsi que les dispositions relatives à la clôture des activités spatiales. Le Conseil national examinera ce projet durant la session d'automne 2026.

POLITIQUE D'ARMEMENT

La CPS-N souhaite promouvoir l'innovation dans les domaines de la sécurité et de la défense

La Commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-N) propose, par 17 voix contre 8, d'adopter la motion « Promotion de l'innovation dans les domaines de la sécurité et de la défense par Armasuisse ». Cette motion charge le Conseil fédéral de mettre en place un programme national de promotion de l'innovation dans les domaines de la sécurité et de la défense, sous la houlette de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse). Ce programme doit rapprocher la recherche et l'économie et générer des produits et des services immédiatement utilisables, compétitifs, commercialisables et évolutifs.

Le Réseau FUTURE recommande de soutenir la motion au Conseil national, conformément à la position de la majorité de la Commission de la CPS-N.